

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 48 (2001)

Heft: 4

Rubrik: INFO OFPC = USPC

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TÉLÉCOMMANDES DE SIRÈNES
ET PROTECTION DE LA POPULATION

La Confédération a déjà adapté son mode de financement

OFPC. Il va y avoir du nouveau dans la liste du matériel de la protection civile. La Confédération tient à ce que la mise en place des télécommandes de sirènes, tâche à laquelle elle accorde une grande importance, ne souffre d'aucun retard. Pour ce faire, elle va procéder, cette année encore, à une modification de l'ordonnance. Il en résultera un allègement des charges financières des cantons et des communes.

La nouvelle loi sur la protection de la population, actuellement en consultation, doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2003. A partir de cette date, la Confédération financera seule les tâches qui relèvent principalement de sa responsabilité, selon le principe du financement en fonction des compétences. Cela s'applique notamment à l'alarme, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Il s'agit en l'occurrence de résoudre un double problème: éviter une rupture dans la mise en place des télécommandes de sirènes SFI 457 d'ici à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, tout en réduisant les coûts des lignes louées. L'Office fédéral de la protection civile a opté pour une solution transitoire: inscrire le matériel d'alarme et les composants des SFI 457 dans la liste du matériel de la protection civile. Le mode d'acquisition A s'appliquera en l'espèce, ce qui signifie que les coûts seront entièrement assumés par la Confédération.

Poursuivre les travaux de planification

Cette mesure allégera sensiblement les charges des communes et des cantons. La Confédération ne pourra toutefois pas financer les coûts d'installation à 100% mais des subventions pourront être octroyées pour cette tâche, comme c'est le cas dans le système actuel. Il est également possible de mettre à profit les contributions de remplacement.

Cette modification entrera en vigueur cette année encore. Sachant que l'élaboration d'un projet prend en général six mois, la Confédération recommande aux cantons et aux communes de poursuivre ou de reprendre leurs travaux de planification ou, le cas échéant, de les entreprendre sans délai. □

ESSAI D'ALARME ANNUEL

Sirènes fidèles au poste

OFPC. En cas de danger menaçant la population, le déclenchement de l'alarme est assuré dans toute la Suisse. L'examen détaillé des résultats du contrôle annuel du 7 février dernier montre que les sirènes fonctionnent bien.

Le contrôle annuel permet de maintenir le haut degré de fonctionnement du réseau d'alarme suisse. Seules 2,7 % des 4320 sirènes fixes testées et 1,6 % des 3102 sirènes mobi-

les ont manqué cette fois à l'appel. Ce résultat se situe dans la moyenne des dernières années. Les communes s'emploient actuellement à éliminer les défauts constatés. □

ÉPIZOOTIES: QUE FAIT LA PROTECTION CIVILE?

Quand la fièvre aphteuse sévit

OFPC. La fièvre aphteuse l'a bien montré en Grande-Bretagne: une épizootie peut plonger tout un pays dans la crise. Si une telle situation se développait en Suisse, la protection civile pourrait être appelée à la rescousse.

Parmi les épizooties hautement contagieuses, celles qui préoccupent le plus l'Office vétérinaire fédéral sont la fièvre aphteuse, la peste porcine classique et la maladie de Newcastle, qui affecte la volaille. Ces épizooties sont caractérisées par une diffusion rapide. Elles se propagent d'un animal à l'autre, par contact surtout, mais aussi par la viande et le lait d'animaux infectés ainsi que par les matériaux que ces animaux ont pu toucher (p. ex. paille, matériel souillé). Il est de plus établi que la fièvre aphteuse peut être transportée sur de grandes distances par le vent.

Une solution: l'éradication

La lutte contre les épizooties hautement contagieuses est réglementée dans la loi fédérale sur les épizooties, et dans l'ordonnance qui s'y rapporte, selon les principes suivants:

- Abattage et élimination de tous les animaux des troupeaux atteints, et ensuite nettoyage et désinfection en profondeur de l'exploitation.
- Interdiction ou restriction de tout mouvement d'animaux, de marchandises et de personnes dans la zone de protection (rayon de 3 km) et dans la zone de surveillance (rayon de 10 km) instituées autour du foyer d'épizootie, et contrôles vétérinaires dans ces zones.

Les offices vétérinaires cantonaux disposent de l'équipement standardisé pour la lutte contre les épizooties et peuvent avoir recours non seulement aux vétérinaires officiels mais aussi à d'autres vétérinaires et au personnel et matériel des communes.

Les épizooties hautement contagieuses peuvent prendre des proportions catastrophiques lorsque de nombreux foyers apparaissent simultanément dans diverses parties du pays pendant plusieurs semaines. Dans de telles situations, les organes chargés de la lutte contre les épizooties ne sont plus en mesure de détruire en temps utile les troupeaux atteints et de contrôler les autres mesures prises.

En général, on fait alors appel à l'aide de l'armée. Celle-ci se charge de l'abattage des animaux, du nettoyage et de la désinfection des exploitations ainsi que des examens vétérinaires. L'armée s'occupe aussi du transport des animaux, de l'enfouissement des carcasses et du contrôle des restrictions d'accès ou de sortie des exploitations.

Engagement de la protection civile en cas d'épizootie

En Suisse, des éléments de la protection civile peuvent aussi être convoqués pour faire face à ce genre de situation. Ces engagements sont réglés dans la loi actuelle sur la protection civile et dans le projet de loi sur la protection de la population, actuellement en consultation.

La protection civile s'occupe *seule* de l'assistance et du ravitaillement des forces d'intervention ainsi que des personnes se trouvant dans les exploitations sous séquestre. Elle vient également en *renfort* pour effectuer les tâches suivantes:

- mettre en place des périmètres fermés;
- surveiller des terrains et veiller au respect des périmètres fermés;
- contrôler l'accès aux exploitations;
- faire le point de la situation et transmettre les informations aux organes de conduite;
- assurer la relève des organisations partenaires;
- appuyer des spécialistes de l'armée. □

APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL FÉDÉRAL DU 21 FÉVRIER 2001

Le conseiller fédéral Samuel Schmid s'informe sur Polycom

Info Polycom. Le conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du DDPS, a profité d'un récent passage à Schwarzenburg pour s'informer sur l'évolution du réseau radio de sécurité Polycom, qui illustre bien le partenariat au sein de la protection de la population.

Samuel Schmid a souhaité recevoir, de la bouche du divisionnaire Edwin Ebert, président du comité Polycom, des informations sur l'évolution du projet. Restait à trouver le lieu et la date. Comme le chef du DDPS était l'invité du rapport de printemps des chefs des offices cantonaux responsables de la protec-

tion civile, le 26 avril dernier à Schwarzenburg, il a pu faire d'une pierre deux coups, en visitant ensuite le centre de compétences et de formation Polycom.

Après leur visite, Samuel Schmid et son accompagnateur Jacques Rüdin ont eu un exemple concret de la nécessité de réaliser un réseau. Ils ont également été informés des risques qu'une application trop sévère de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) ferait courir au projet, dont la finalité n'est pas commerciale. Ce problème fait actuellement l'objet de discussions.

Tirer à la même corde

Les services cantonaux concernés recevront, d'ici la fin juillet 2001, un document présentant concrètement les conditions-cadres, les normes, les modalités de financement et les responsabilités fixées en vue de la mise en œuvre du projet. Conformément à la décision du Conseil fédéral, les coûts de Polycom seront pris en charge conjointement par la Confédération, les cantons, les communes et les organisations partenaires, afin d'assurer la sécurité de la population et de remplir les exigences des services d'intervention.

Le caractère typiquement suisse du projet Polycom développé sur une structure fédérale et mis en place par étapes, requiert de toutes les parties prenantes la recherche conjointe de solutions optimales. C'est ainsi que l'idée d'une protection de la population assurée en partenariat pourra se traduire dans les faits. □



Le divisionnaire Ebert, président du comité Polycom (à dr.), informe le chef du DDPS.

SÉMINAIRE D'AUTOMNE DE L'USPC LE 3 NOVEMBRE:

La réalisation de la nouvelle protection civile

JM. La protection civile, en sa qualité de partenaire dans la protection de la population, sera, cette année, le sujet principal de la traditionnelle journée de perfectionnement d'automne de l'Union suisse pour la protection civile (USPC). Les travaux préparatoires relatifs à ce séminaire du samedi 3 novembre sont en cours. La manifestation retrouvera le cadre idéal qu'offre le Centre fédéral d'instruction à Schwarzenburg BE. Chaque personne qui s'intéresse au développement de la protection civile et à celui de la protection de la population est invitée.

L'Union suisse pour la protection civile se réjouit d'avoir pu s'assurer le concours du président de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile, le conseiller d'Etat valaisan Jean-René Fournier, pour présenter en introduction la conférence de base.

Comme chaque année, l'USPC désire vivement que les représentantes et représentants de la base, forts de leur riche expérience dans le terrain, fassent assez tôt connaître leurs vœux et problèmes, afin que les personnes responsables des travaux de réforme puissent en tenir compte. Ainsi, la discussion

devra se faire avant tout au sein des groupes de travail alors que les débats en plénum devraient représenter le cœur du séminaire.

Le séminaire d'automne de l'USPC comportera deux parties, comme d'habitude: l'introduction dans les ateliers (brefs exposés) et le travail de groupe dans les ateliers. Après l'exposé de Jean-René Fournier et jusqu'au dîner en commun, puis l'après-midi dans les ateliers, nous attendons que les personnes présentes expriment ouvertement leur pensée. Des animateurs expérimentés en la matière seront chargés de la coordination des travaux dans les groupes. Le séminaire d'automne de l'USPC sera tenu en deux langues:

tous les exposés seront traduits simultanément (d et f) et les ateliers seront tenus en deux langues.

Comme toujours dans les séminaires de perfectionnement de l'USPC, la participation est possible pour toute personne qui s'intéresse à l'avenir de la protection civile, elle qui est partenaire au sein de la future protection de la population. Ainsi sont les bienvenus au séminaire, outre les responsables de la protection civile de tous les échelons, les membres des organisations partenaires telles que les sapeurs-pompiers, la police, les samaritains/services sanitaires, les services techniques ainsi que l'armée, et bien entendu les parlementaires des cantons et des communes qui sont intéressés à la politique de sécurité. Ces derniers ont, en participant au séminaire, beaucoup à gagner en vue de leur travail dans la politique.

Prenez note du 3 novembre 2001 dans votre agenda. Le programme détaillé sera publié plus tard dans la revue *action*. A partir de septembre, on pourra obtenir les bulletins d'inscription auprès du secrétariat central de l'Union suisse pour la protection civile, case postale 8272, 3001 Berne, téléphone 031 381 65 81, fax 031 382 21 02, e-mail: szsv-uspc@bluewin.ch. □